

# L'ÉQUIPE

Foot  
Justice

Issu du journal

## PSG-Étoile Rouge Belgrade : une affaire classée et des questions restées sans réponse

Le Parquet national financier a classé sans suite l'enquête sur le match PSG-Étoile Rouge Belgrade du 3 octobre 2018. Sans éteindre toutes les interrogations autour des paris engendrés.

Neymar ouvre le score pour le PSG le 3 octobre 2018 au Parc des Princes face à l'Étoile Rouge Belgrade, finalement battue 1-6 dans ce match de Ligue des champions qui avait été signalé à l'attention de la justice française quelques jours auparavant. (A. Mounic/L'Équipe)  
Guillaume Dufy et Alban Traquet13 mai 2021 à 00h05  
partagerpartager  
commenter

[Le 12 octobre 2018, la révélation par L'Équipe de l'ouverture d'une enquête préliminaire autour du match de Ligue des champions PSG-Étoile Rouge Belgrade, disputé le 3 octobre de la même année, avait fait grand bruit.](#) Pour rappel, le club de la capitale avait écrasé la formation serbe 6-1, au Parc des Princes.

Mercredi matin, le parquet national financier (PNF), en charge de l'enquête préliminaire, a procédé à son classement sans suite. Une décision signifiée, le 7 mai, aux différentes parties. Cette affaire avait démarré quelques jours avant ce match de groupe de Ligue des champions, le 30 septembre, avec l'ouverture d'une enquête « pour *participation à une association de malfaiteurs en vue de la commission des délits de corruption sportive et escroquerie aggravée* ».

L'UEFA, qui organise la compétition, avait alerté les autorités françaises - via son unité « intégrité » - après avoir reçu un signalement selon lequel un haut dirigeant du club serbe avait l'intention, avec des complices, de placer 5 M€ sur une défaite de sa propre équipe par au moins quatre buts d'écart. La large victoire parisienne, à domicile, avait donné du poids aux soupçons initiaux.

Et certains indices, issus d'analyses des paris en ligne, accréditaient également la thèse d'un match possiblement truqué. Comme l'alerte repérée par une société autrichienne concernant un décrochage de cote au sujet de ce match, disponible en «asian handicap» sur les marchés asiatiques, un type de pari plus complexe que les paris traditionnels.

Deux heures avant la rencontre, cette moyenne de cote était passée de 2,5 à 1,9. Un signe, pour les spécialistes, que le volume de paris sur un très large succès du PSG avait beaucoup augmenté. Mais insuffisant pour prouver l'existence d'une éventuelle manipulation.

Rencontré la semaine dernière à Belgrade, Zvezdan Terzic, le directeur général de l'Étoile Rouge, anticipait déjà un classement de l'affaire par le PNF. *«Il n'y a aucune preuve (de malversations) et l'UEFA, la Ligue des champions, le PSG et l'Étoile Rouge ont subi des dommages dans une histoire qui n'avance pas»*, nous répliquait-il.

## L'Étoile Rouge en veut à l'ex-officier d'intégrité de l'UEFA

Son courroux est dirigé contre l'ex-officier d'intégrité de l'unité anti-matches truqués de l'UEFA, qui a reçu le signalement d'un informateur sur les suspicions qui auraient entouré ce match. Il l'a traité de façon confidentielle, puis l'a transmis aux autorités françaises.

*« Cette personne a jeté le doute sur une compétition très prestigieuse, poursuit Terzic. C'est un idiot, c'est lui le responsable. Il a créé des problèmes à l'UEFA et il a abîmé la crédibilité de la Ligue des champions, pour laquelle des sponsors investissent des dizaines de millions d'euros.»*

Ce signalement reçu par l'unité « intégrité » de la Confédération européenne, quelques jours avant la rencontre, était le principal élément dont disposaient les enquêteurs du service central des courses et jeux (SCCJ), chargés des investigations. Après avoir travaillé un peu plus d'un an sur ce dossier complexe, qui nécessitait une collaboration avec les autorités serbes, ils ont bouclé leur enquête, au début de l'année 2020, avec l'amertume de certaines questions restées sans réponse.

Les policiers français avaient entendu deux dirigeants du PSG, initialement soupçonnés d'avoir été contactés par un corrupteur, mais finalement mis hors de cause. Deux responsables du club serbe ont également été interrogés en France. En sus, l'Étoile Rouge avait déposé plainte contre X, pour dénonciation calomnieuse, afin d'identifier le mystérieux informateur à l'origine de l'affaire.

Contacté, Me Antoine Vey, l'avocat français du club serbe, estime que la décision du PNF « *n'est pas une surprise* ».

### « C'est une affaire qui a fait "pschitt" »

**Me Francis Szpiner, avocat du PSG**

*« Ces infractions étaient non caractérisées et non caractérisables, ajoute-t-il. L'Étoile Rouge va désormais arbitrer si elle poursuit son action pénale initiale. »*

L'avocat du PSG dans ce dossier, **Me Francis Szpiner**, explique de son côté que ce classement sans suite était « *logique* » à ses yeux. « *On a toujours dit qu'il n'y avait rien, avance-t-il. C'est une affaire qui a fait "pschitt", avec beaucoup de bruit pour rien.* »

publié le 13 mai 2021 à 00h05